

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : 205/2021

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Claudine **Gbambili**,
demeurant rue Charles Martel 120 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue Charles Martel 120 à 4040 Herstal
et cadastré Division 3, section E, n° 1145 P3.

Le projet consiste en la mise en conformité d'une terrasse et de deux extensions existantes, de la réalisation d'un enduit sur isolant pour les façades arrières, de la réalisation d'un sablage pour la façade avant,

et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-2. §1er, 2° du CoDT: Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté, du 2 septembre 2021 au 23 septembre 2021, durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Bodson Stéphanie, Architecte, téléphone : 04/256.83.11, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal

N.B. : En raison de la pandémie, les bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous pris au 24 h à l'avance (ville@herstal.be ou 04/256 83 11) à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 9 septembre 2021 au 23 septembre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

A Herstal, le 30 août 2021

Par le Collège